

DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

DIEPAT/10-497-648 du 14/06/10

PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS DES SAENES

Références : Décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008 relative à la prime de fonctions et de Résultats (JORF du 31.12.2008) - Circulaire ministérielle DGRH -C1-2 n° 2009-122 du 23.07.2009 (BOEN n° 34 du 17.09.2009) - Arrêté du 9 octobre 2009 fixant les montants de référence des parts Fonctions et Résultats (JORF du 11.10.2009)

Destinataires : Mesdames et Messieurs les SAENES, sous couvert de Mesdames et Messieurs les Chefs de service d'affectation

Affaire suivie par : DIEPAT - e.mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr - Fax : 04 42 91 70 06

La prime de Fonctions et de Résultats est mise en place en 2010 pour les Secrétaires administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, conformément aux textes visés en référence, selon le même schéma que celui adopté pour les AAENES en 2009 (voir circulaire publiée au bulletin académique n° 473 du 9 novembre 2009).

Pour les SAENES des services académiques la PFR induit une variation de la part Fonctions qui prend en compte les spécificités des fonctions exercées.

La procédure de cotation des postes a fait l'objet d'une large concertation avec les représentants des personnels qui s'est achevée le 11 mai 2010 avec la consultation du comité technique paritaire spécial.

Les orientations suivantes ont été retenues : la majorité des postes (soit 246) fait l'objet d'une part F médiane, 35 postes font l'objet d'une majoration de la part F, à hauteur

► de + 20 % pour 24 d'entre eux, selon le critère retenu « coordination de dossiers et/ou de personnels »

► de + 40 % pour 11 d'entre eux, selon le critère retenu « encadrement de personnels avec astreinte ».

La liste des postes concernés figure en annexe à la présente note. Les personnels sont invités à la consulter, notamment dans le cadre des opérations de mouvement interne à chacun des services académiques. Je rappelle à cet égard que tous les postes sont susceptibles d'être vacants par le jeu du mouvement et sont accessibles à chaque SAENES sans distinction de grade.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille



Aix-en-Provence, le 9 juin 2010



PFR des SAENES 2010
Objet : cotation des postes des services académiques : détermination de la part F
Réf. : séance du CTPS du 11.05.2010

DIEPAT 3.01

1) Tous les postes sont cotés à la médiane avec les coefficients de F suivants, sauf les postes ci-dessous mentionnés au paragraphe 2.

F MEDIAN Coefficients part F	F 1^{er} NIVEAU (majoration de 20 %) Coefficients part F	F 2^{ème} NIVEAU (majoration de 40 %) Coefficients part F
CN ex-IAT = 1,20 CN ex-IFTS = 1,60 CS = 1,48 CE = 1,54	CN ex-IAT = 1,44 CN ex-IFTS = 1,92 CS = 1,78 CE = 1,85	CN ex-IAT = 1,68 CN ex-IFTS = 2,24 CS = 2,08 CE = 2,16

2)

Services académiques	MAJORATION de 1^{er} NIVEAU = + 20 %	MAJORATION de 2^{ème} NIVEAU = + 40 %
IA 04	1 - Gestion collective 1 ^{er} degré 2 - Gestion des moyens du second degré	1 - Chef du pôle vie de l'élève et vie de l'établissement 2 - Chef de cabinet
IA 05	Néant	Néant
IA 13	1 - Adjointe au chef de bureau du pôle académique des examens de niveau V 2 - Coordination paye 1 ^{er} degré 3 - Coordination CHORUS 4 - Coordination comité médical départemental	1 - Chef de bureau de la DOS 3 : contrôle de légalité et des contrats aidés 2 - Chef du secrétariat général
IA 84	<i>Division valorisation RH :</i> coordonnateurs 1 - Pôle A 2 - Pôle B 3 - Pôle C <i>Pôle académique des bourses nationales du second degré :</i> coordonnateurs 4 - 1 ^{er} secteur	1 - Chef du service des examens et concours

IA 84	5 - 2 ^{ème} secteur 6 - Division financière : suivi des budgets Sous total : 12 postes	Sous total : 5 postes
RECTORAT	MAJORATION 1^{er} NIVEAU	MAJORATION 2^{ème} NIVEAU
CABINET DU RECTEUR		1 – Assistant du Recteur
DIPE	1 - Coordination paye	
DIEPAT	1 - Coordination Agora-paye + tuteur relais SIRHEN	
DEEP	1 – Coordination Epp-Sirhen 2 - Coordination paye	
DIEC	1 - Responsable Baccalauréat général 2 – Coordination financière 3 - Coordination Ocean-Imagin vacant	
DIFIN	1 - Chef de section crédits 2 - Chef de section crédits	1 - Chef de bureau accidents du travail 2 - Chef de bureau paye 3 - Chef de bureau budget académique 4 - Chef de bureau validation des services auxiliaires) 5 - Chef de bureau pertes d'emploi
DL	1 - Chef du service du courrier 2 - Chef du service reprographie	
DESR	1 - Coordination suivi budgétaire et contrôle de légalité Sous total : 12 postes	Sous total : 6 postes

TOTAL : 24 postes

TOTAL : 11 postes